h e g

Haute école de gestion Genève



Descriptif de module

Domaine: Economie & Services Filière:

Economie d'entreprise

Option: Finance et gouvernance d'entreprise

Orientation: Management durable

1. Intitulé de module	Lutte contre la fraude et la corruption en entreprise 2025-202
Code : 5951-13	Type de formation : ☑ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres
Niveau : ☐ Module de base ☐ Module d'approfondissement ☐ Module avancé ☐ Module spécialisé ☐ Autres :	Caractéristique : ☑ Module obligatoire dont l'échec peut entrainer l'exclusion définitive de la filière selon l'art.25, du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO
Type : ☑ Module principal ☐ Module lié au module principal ☐ Module facultatif ou compléme ☐ Autres :	Organisation temporelle : ☐ Module sur 1 semestre ☐ Module sur 2 semestres ☐ Semestre d'automne ☐ Semestre de printemps ☐ Autres :
2. Organisation	
Crédits ECTS : 5	
Langue principale d'enseigneme ☐ Français ☐ Allemand ☐ Autres :	nt : ☐ Italien ☐ Anglais
3. Prérequis	
 Avoir validé les semestres 1 - 2 Avoir suivi les semestres 3 et 4 □ Pas de prérequis □ Autres : 	pour les étudiant-es EES et 5 et 6 pour les étudiant-es EEW
4. Compétences visées /	Objectifs généraux d'apprentissage

- ✓ Comprendre les enjeux soulevés par les risques de fraude et de corruption.
- ✓ Connaître différents types et schémas de fraude et de corruption.
- ✓ Appréhender le dispositif juridique et normatif de lutte contre la fraude et la corruption, et comprendre les responsabilités managériales ainsi que les responsabilités de la gouvernance, y afférentes.
- ✓ Connaître différents facteurs de risques et savoir formuler les grandes lignes d'une stratégie de prévention, en s'appuyant notamment sur le cadre de contrôle interne COSO.
- Connaître certains moyens de prévention et de réponse : programme de formation et sensibilisation, enquête interne, sanction disciplinaire, action en justice.

5. Contenu et formes d'enseignement

- Les phénomènes de fraude et de corruption : définitions, acteurs, contextes, enjeux pour l'entreprise et ses dirigeants.
- Schémas de fraude, facteurs de risque et signes d'alerte. Cas et exercices pratiques : détection et établissement de faits.
- 3. Situations et modes de corruption. Cas pratique : établissement de faits, analyse d'impact et discussion.
- 4. Facteurs de risque organisationnels et humains.
- 5. Revue du cadre de contrôle interne COSO et application à la gestion des risques de fraude et de corruption.
- 6. Mise en place d'un programme global d'intégrité au sein de l'entreprise. Cas pratique par étapes.
- 7. Diversité des programmes de prévention et analyse comportementale
- 8. Les sanctions : mesures disciplinaires ; implications civiles et pénales.
- 9. L'enquête interne : objectifs, contraintes, risques et techniques.
- Détermination d'une stratégie de prévention et contrôle de la Fraude et de la corruption. Cas pratique d'une détermination de stratégie en temps réel.

6. Utilisation de l'Intelligence Artificielle

- Dans le cadre de l'enseignement, la présentation des outils professionnels utilisant l'intelligence artificielle sera faite (Cycle de prévention pour les simulations de cas, systèmes de triage, recours à l'Intelligence Artificielle pour les traductions).
- Le recours à l'intelligence artificielle, avec citation, sera possible dans le cadre de l'élaboration du cas pratique AlgoSols. Un système de référencement des questions utilisées à cet effet sera nécessaire.
- Dans le cadre de l'évaluation, l'intelligence artificielle ne sera pas utilisée.

7. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module se fera en principe de la manière suivante :

- <u>Semaines 1 à 15 :</u> Participation individuelle (actualité hebdomadaire, participation en cours, participation aux exercices en groupes...) 25%
- Semaines 7 à 14 : Constitution du dossier AlgoSols, travail en groupe, 25 %
- Semaine 14 : Examen écrit, 50%

Cette pondération s'applique également aux étudiant-es répétant ce module durant la présente année académique.

8. Modalités de remédiation Remédiation obligatoire si le résultat du module est compris entre 3,5 et 3,9 / 6. Pas de remédiation Autres modalités: Autres modalités de remédiation En cas de remédiation, seule la note de l'examen de remédiation sera prise en compte. Un module répété ne peut pas être remédié.

Bibliographie

- Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) (second edition, 2023) Fraud Risk Management Guide, COSO.
- Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) (2017) Enterprise Risk Management, COSO.
- Ouaniche, M. (2015) La fraude en entreprise, 2ème édition, Maxima.
- Gallet, O., (2014) Halte aux fraudes Guide pour managers et auditeurs, 3ème édition, Dunod.